

Réunion du groupe-pays Liban

Mercredi 11 octobre 2006

Cités Unies France

9, rue Christiani

75018 Paris

Liste des présents

- Mme Sylvie FADLALLAH, Ambassadeur du Liban à Paris
- M. Antoine JOLY, Délégué à l'Action extérieure des collectivités locales
- M. Jean-Noël BALEO, Attaché de coopération, Ambassade de France à Beyrouth
- M. Charles JOSSELIN, Président, Cités Unies France
- M. Jean-Michel DACLIN, Adjoint au maire, ville de Lyon, Président du groupe-pays Liban
- M. Bertrand GALLET, Directeur général de Cités Unies France

- M. Sébastien HUA, Adjoint au sous-directeur, Ministère des Affaires étrangères
- M. Toussaint CARADEC, A.E.C.L., Ministère des Affaires étrangères
- Mme Bernadette ZERVUDACKI, DGCID, DGCID, Ministère des Affaires étrangères
- M. Pierre CUNEO, Inspecteur des finances, Ministère de l'Economie et des Finances
- M. Pierre SCHREIBER, France coopération internationale
- M. Michel BERLAUD, France coopération internationale

- M. Georges ROVILLARD, Président, Cités Unies Belgique
- M. Laurent JABOEUF, Chargé de mission, Association internationale des maires francophones (AIMF)
- M. Frédéric BOYER, Chargé de mission, Assemblée des départements de France
- Virginie ROUQUETTE, Chargée de mission, Cités Unies France
- Linda NAÏLI, Chargée de mission, Cités Unies France
- M. Simoné GIOVETTI, Chargé de mission, Cités Unies France



- M. Charles Henri MALECOT, Directeur des relations internationales, ville de Lyon
- M. Guillaume ARNOULD, Chargé de mission à la direction des relations internationales de la Communauté urbaine de Lyon
- Mme Michèle REYNAUD, Directrice des relations internationales, Ville de Marseille
- Mme Aline MANDEIX, Chargée de mission coopération internationale, Ville de Marseille
- M. Sylvain HOUPIN, Chargé de mission pour la préfiguration du Pôle international de compétence en développement urbain pour la Méditerranée
- Mme Delphine CREVOLA, Commission Méditerranée de CGLU
- Mme Danielle DEFONTAINE, Vice-présidente de la communauté urbaine de Lille
- Mme Marie VANNOUQUE DIGNE, Directrice générale adjointe aux relations internationales, Communauté urbaine de Lille
- Mme Christine ZILINSKI, Chargée de mission relations internationales, Communauté urbaine de Lille
- M. Jean-Claude CHERASSE, Vice-président, conseil général du Territoire de Belfort
- Mme Aurélie DE JESUS, Chargée de mission, Conseil général du Territoire de Belfort
- M. Mohamad JABER, Consultant, Conseil général du Territoire de Belfort
- M. Didier JEAN, Chargé de mission, Conseil régional d'Ile de France
- Mme Corinne BISSARDON, Chargée de mission, Région Rhône Alpes
- M. Thierry DELCROIX, Directeur adjoint, Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Camille ALDAGHABY, Chargée de mission relations internationales, conseil général de l'Oise
- Mme Michèle COUËTMEUR, Responsable des relations internationales, Aix en Provence
- Mme Amel DJAFFAR, Chargée de mission coopération décentralisée, Belfort

- Mme Alice MOREIRA, Directrice administrative et financière, Architecte de l'Urgence
- Mme Anna ALEXANDRE, Compagnie de danse Hallet Eghayan

Ordre du jour

I/ Accueil et introduction générale

Jean-Michel Daclin, Président du groupe-pays Liban



- Compte-rendu de la réunion du 7 septembre à Lyon
- Les différentes démarches de coordination à l'échelle française, européenne et multilatérale

II/ La situation au Liban

- Ambassade du Liban : situation politique

III/ La mission exploratoire des collectivités au Liban : conclusions et perspectives

- Restitution des rencontres et réunions Les échanges avec les différents bailleurs de fonds : PNUD, Banque mondiale, Union européenne
 - L'Ambassade de France à Beyrouth :
 - La coopération française au Liban
 - Les fonds débloqués pour la coopération décentralisée franco-libanaise
- Les besoins identifiés
- Le programme d'aide à la reconstruction pour les collectivités libanaises : **discussions et débats sur l'implication des collectivités territoriales françaises.**

IV/ La coopération décentralisée franco-libanaise

- Tour de table des actions de coopérations décentralisées des collectivités françaises dans le cadre de la reconstruction

V/ Le fonds de solidarité pour les collectivités libanaises

- Modalités de participation
- Allocation de ce fonds

VI/ Questions diverses

La situation au Liban

Jean-Michel DACLIN, Adjoint au maire, ville de Lyon, Président du groupe-pays Liban



Cette réunion fait suite à la réunion extraordinaire du groupe-pays Liban qui s'est tenue à Lyon le 7 septembre dernier, ainsi qu'à la mission exploratoire des collectivités qui en a découlé, du 17 au 20 septembre en vue de la mise en place d'une coordination des collectivités européennes en faveur des collectivités libanaises. Cette démarche répond à une demande du gouvernement libanais lui-même et constitue une initiative complémentaire aux activités du groupe-pays Liban.

Antoine JOLY, Délégué à l'Action extérieure des collectivités locales,

La France s'est engagée au Liban via son implication au sein de la Finul. Mais l'action internationale des collectivités françaises doit également être valorisée au Liban, et notamment dans les zones les plus touchées par le conflit. A ce titre, le Ministère des Affaires étrangères a dégagé un poste de volontaire international à l'Ambassade de France à Beyrouth et a débloqué des fonds spéciaux pour l'appui à la coopération décentralisée franco-libanaise en vue de la reconstruction.

Jean-Noël BALEO, Attaché de coopération, Ambassade de France à Beyrouth

Le Liban est actuellement dans une situation de transition. Les dommages occasionnés par le conflit sont considérables, la situation économique est préoccupante. Mais au delà des destructions physiques, l'impact psychologique sur la population est palpable : les libanais sont traumatisés et désenchantés, même si d'ores et déjà on observe un certain retour à la normalité. La situation de crise humanitaire est passée, la population mange à sa faim et les stocks de médicaments sont revenus.

Dans le Sud, la question des sous-munitions non explosée reste préoccupante : ces sous-munitions seraient plus d'un million et nécessitent une entreprise de dépollution des sols. La remise en fonctionnement des réseaux d'eau et d'électricité est en cours, le réseau de voirie, largement détruit par la guerre, ne permet plus d'assurer la liaison entre les différentes régions du pays. L'ensemble des entreprises de reconstruction se fait sur fonds de course entre le Hezbollah et le gouvernement libanais, notamment au Sud, afin d'étendre leur influence.

Dans ce contexte, la position de la France et la suivante se décline en deux axes majeurs :

- « libaniser le Hezbollah », en ouvrant une ligne de dialogue
- fortifier l'Etat libanais (dont la situation de poste conflit a montré les faiblesses, notamment au niveau de la coordination interministérielle)

L'action de la France et des collectivités est appréciée par le Liban. Le MAE a exprimé le souhait de voir une présence de la France qui ne se traduirait pas seulement au sein d'un engagement via la FINUL, mais aussi par l'incarnation de projets portés, y compris dans le sud par les collectivités locales françaises.



Mme Sylvie FADLALLAH, Ambassadeur du Liban à Paris

La communauté internationale a rapidement pris conscience de la gravité de la crise qu'a traversée le Liban, facilitant une sortie de la crise. L'implication de la France au Liban a entraîné la participation et la mobilisation des pays européens dans la reconstruction en faveur du Liban. A Stockholm, le Liban a obtenu une aide substantielle de 900 millions d'Euros.

La guerre a causé des destructions massives des infrastructures et a stoppé net le cycle économique. Quelques chiffres illustrent ces propos : environ 1200 libanais ont été tués et plus de 4000 personnes ont été blessées. On estime à 12 millions d'Euros le montant des destructions - soit l'équivalent du montant estimé des destructions à l'issue de la guerre civile en 90-91. La marée noire au Sud de Saïda notamment a eu des incidences environnementales très fortes. L'utilisation de bombes à sous munition, aujourd'hui encore non éclatées continuent de faire des victimes et empêche toute action de développement, notamment dans le Sud.

Aujourd'hui, l'unité nationale est la seule garantie de la stabilité du pays. Pour le gouvernement libanais, la stratégie consiste à favoriser l'entente nationale et maintenir un consensus inter-libanais. Aussi le gouvernement appuie-t-il l'ensemble des formations qui le composent, tout en cherchant à mettre en œuvre une nouvelle dynamique autour de la résolution 1701 et de la présence de la FINUL (15000 soldats sous l'égide de l'ONU sont présents dans le Sud). Néanmoins, la stabilisation ne sera réelle que si les questions du village de Gajar (à cheval sur la frontière syrio-libanaise, encore occupé par l'armée israélienne) et du statut des fermes de Chebaa ne trouvent une solution claire et définitive. Il faudra aussi qu'Israël mette fin au viol de l'espace aérien.

Concernant une action coordonnée des collectivités européennes en faveur du Liban, celle-ci ne pourra se faire sans une collaboration étroite avec le gouvernement libanais. Mais la coordination est nécessaire afin d'éviter toute dispersion et vue d'un œil positif par le Liban.

La mise en place d'une coordination pour les collectivités libanaises

Pierre SCHREIBER, France Coopération Internationale

France Coopération Internationale est une structure interministérielle d'appui aux opérateurs nationaux et de promotion de l'expertise française pour des missions de coopération et de développement. Au Liban, les opérateurs du développement sont particulièrement nombreux, en raison de l'importance des fonds débloqués par les bailleurs de fonds. Toutefois, l'expertise de territoriaux sera la bienvenue dans ce contexte, et FCI est disposée à apporter son soutien à la coordination

Pierre CUNEO, Inspecteur des finances, Ministère de l'Economie et des Finances



Jean-Pierre Jouyet est chargé de la coordination interministérielle pour l'aide française au Liban sous la coordination de la Direction des affaires économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et avec le chef de service de l'action multilatérale à la Direction du Trésor à Bercy.

La reconstruction au Liban est engagée. L'estimation des dommages réalisée par le PNUD, d'un montant de 15 milliards de \$ semble aujourd'hui surévaluée : il semblerait que l'on soit plus proche d'un montant équivalent à 3 milliards de \$. Les financements promis à Stockholm arrivent progressivement. Mais l'enjeu ne porte pas uniquement sur la reconstruction et le financement ; les dommages ne sont pas seulement physiques, l'effort doit aussi porter sur la relance économique et la reprise d'une vie économique et sociale « normale », et se d'inscrire dans une logique de développement sur le long terme.

Danielle DE FONTAINE

De nombreuses coordinations ont vu le jour en direction du Liban, et notamment des collectivités libanaises. La réunion du PNUD à Genève, sur la mise en place du programme Art Gold au Liban, encourage également une coordination des collectivités. Ne peut-on pas craindre une concurrence stérile entre coordinations ? L'objectif doit avant tout être de travailler de concert pour mutualiser les volontés et initiatives et renforcer l'efficacité des collectivités à l'international. La demande de coordination de la part du gouvernement libanais est réelle, il faut éviter d'opposer les démarches et chercher une logique de complémentarité.

Jean-Noël BALEO, Attaché de coopération, Ambassade de France à Beyrouth

Pour ce qui concerne la coordination en matière de reconstruction, le CDR est l'organisme compétent pour la coordination. Pour ce qui est de la coordination de la coopération décentralisée et de l'action des collectivités françaises, il faut s'appuyer sur l'Ambassade de France, le Ministère des Affaires Etrangères, Cités Unies France et le BTVL, afin que les actions de partenariat des collectivités ne soient pas diluées.

Bertrand GALLET, Directeur Général, Cités Unies France

On peut s'interroger sur la notion de responsabilité de l'Etat d'Israël et si des actions ont été envisagées suite aux dommages (humains, destructions physiques, économiques, environnementaux...) occasionnés par le conflit pendant l'été.

Bernadette ZERVUDACKI, DGCID, Ministère des Affaires étrangères

Lors de la conférence de Stockholm, la France a promis une aide de 40 millions d'Euros. Le versement de ce fonds a été entériné. Aujourd'hui, nous avons dépassé le stade de l'urgence, il



faut se tourner vers la reconstruction et le développement. La solidarité des collectivités françaises a été remarquée, il faut désormais qu'elle se concrétise.

Jean-Michel DACLIN, Adjoint au maire, ville de Lyon, Président du groupe-pays Liban

Il est vrai que plusieurs coordinations se sont mises en place en faveur du Liban. Il est nécessaire de ne pas les percevoir comme des initiatives concurrentes. Lors de la réunion extraordinaire du groupe-pays Liban à Lyon le 7 septembre dernier, nous avons observé une très forte mobilisation des collectivités européennes et un besoin de coordination à même de donner un corps et renforcer cette mobilisation. Par ailleurs, des bailleurs de fonds présents au Liban ont manifesté leur intérêt à travailler avec les collectivités organisées en coordination. L'initiative de Cités Unies France, sous la présidence de la ville de Lyon, se propose d'apporter une réponse à cette demande ; elle cherche à coordonner les collectivités françaises et européennes, en partenariat avec un interlocuteur au Liban – le comité des maires libanais et sa branche technique, le Bureau Technique des villes libanaises et antenne de CGLU pour le Liban– pour permettre, sous l'égide de GGLU, la rencontre entre les besoins des collectivités libanaises et les compétences des collectivités françaises et européennes. Le BTVL travaille également en étroite relation avec le CDR, rattaché au gouvernement libanais. Cette démarche est transparente et ouverte, elle se veut avant tout rapidement opérationnelle et fondée sur un travail commun avec notre interlocuteur libanais. Dans ce but, les représentants de plusieurs collectivités ont participé à une mission exploratoire en septembre dernier, afin de rencontrer avec le BTVL des représentants du gouvernement libanais, les bailleurs de fonds...

Plusieurs conclusions se dégagent de cette mission.

Les pouvoirs publics locaux ont validé l'idée d'une coordination des collectivités européennes pour les collectivités libanaises et sont prêts à impliquer le niveau des villes dans le processus de reconstruction. Ils attirent l'attention sur la nécessité de viser tout autant le développement sur le moyen et long terme que la reconstruction. Néanmoins, le constat a été fait de la difficulté que rencontrent les collectivités à mettre en œuvre la reconstruction, en raison du manque de ressources financières et humaines, notamment en terme d'expertise. La demande d'expertise pour le développement est donc une demande forte, notamment au niveau local. Les pouvoirs publics, assez favorables à une logique de sponsoring (un bailleur de fonds finance la reconstruction de tout ou partie d'une collectivité, sans fournir la maîtrise d'ouvrage) reconnaissent, a fortiori, la nécessité de l'expertise locale que peuvent apporter les collectivités européennes.

Dans le cadre d'une coordination européenne, les bailleurs de fonds de la reconstruction au Liban sont enclins à flécher une partie des fonds en direction des collectivités libanaises. Dans ce cas de figure, l'assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités semble être attendue. Dans ce schéma global, inédit, permettant une collaboration entre bailleurs de fonds et collectivités, les collectivités européennes apporteront l'expertise et les bailleurs de fonds (Union



Européenne et Banque Mondiale) financeront le projet de reconstruction et les frais de déplacement et d'hébergement des experts des collectivités locales.

L'Union européenne et la Banque mondiale apporteront leur concours à la mise en place d'une plateforme d'appui au BTVL.

Une structure légère, composée de trois chargés de mission, respectivement mis à disposition par l'Union Européenne (recrutement en cours), par la Banque Mondiale (à confirmer) et par les collectivités européennes (à ce jour, la ville de Lyon a dépêché sur place au nom des collectivités un membre de ses services), pourrait ainsi apporter son appui au BTVL.

Dans cette configuration, cette plateforme aura pour mission de faire remonter les besoins détaillés des villes libanaises et de qualifier la demande, en lien avec le CDR.

Cette démarche ne cherche pas à se substituer aux partenariats bilatéraux que nous vous encourageons à poursuivre et renforcer.

Bertrand GALLET, Directeur Général, Cités Unies France

L'expertise des collectivités constitue leur véritable valeur ajoutée. Pour la première fois, avec cette initiative, les bailleurs de fonds, qui représentent les Etats, commencent à envisager un financement direct des collectivités locales, sans passer par les Etats. En ce sens, cette initiative marque une véritable évolution de la coopération décentralisée et reconnaît de façon inédite le rôle des collectivités dans le développement.

Michèle REYNAUD, Directrice des relations internationales, ville de Marseille

Il faudrait préciser le fonctionnement concret de cette coordination, notamment en ce qui concerne l'implication des collectivités dans la plateforme et la façon dont pourra être gérée la coordination européenne.

Frédéric BOYER, Assemblée des départements de France

Deux questions : qu'attend-on des départements dans cette initiative ? Comment y voir plus clair devant l'importance des initiatives en faveur du Liban, notamment celle du PNUD ?

Jean-Michel DACLIN, Adjoint au maire, ville de Lyon, Président du groupe-pays Liban

Pour ce qui est du fonctionnement de la plateforme, nous pouvons proposer la mise en place d'un secrétariat technique pour la coordination à l'échelle de la France. Nous proposons que la coordination européenne se fasse sous l'égide de CGLU, sous la présidence de la ville de Lyon. En effet, nous pensons que la ville de Lyon pourrait assurer cette présidence en raison, à l'échelle française, de son statut de président du groupe-pays Liban de Cités Unies France,



et à l'échelle internationale de la commission de CGLU « coopération décentralisée » et de la présidence de Lyon du réseau Euromed des Eurocités.

Bertrand GALLET, Directeur général, Cités Unies France

Deux rendez-vous permettront de communiquer sur notre initiative et préciser son fonctionnement. Il s'agit du conseil mondial de CGLU à Marrakech et du Bureau exécutif du CCRE qui se tiendra à Séville les 22 et 23 octobre prochain.

Concernant les départements, nous sollicitons leur participation via la mise à disposition d'experts. Quant aux foisonnements d'initiatives, elles ne sont pas exclusives. La participation à notre coordination n'interdit pas, au contraire la participation des collectivités à l'initiative ART Gold menée par le PNUD. Dans le cadre de notre coordination, nous considérons le PNUD comme un bailleur de fonds parmi d'autres.

M. Thierry DELCROIX, Directeur adjoint, Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Dans le cadre d'une action concertée au Liban, il est nécessaire de partir de l'analyse des besoins observés sur le terrain. Il faut également réfléchir à une articulation pertinente entre les compétences des collectivités selon leur nature car leurs savoir-faire sont différents selon qu'il s'agit de villes, départements et régions. Enfin, dans cette démarche, les collectivités doivent veiller à associer autant que possible l'ensemble des acteurs du territoire.

Delphine CREVOLA, Commission Méditerranée, CGLU

La Commission Méditerranée de CGLU, créée à l'initiative de la Ville de Marseille, la Région PACA et Cités Unies France, a un secrétariat technique permanent basé à Marseille. Ce dernier soutient l'initiative de coordination des collectivités européennes pour intervenir en faveur des municipalités libanaises. Dans la perspective de la tenue du Conseil Mondial de CGLU à Marrakech, lors duquel une réunion extraordinaire des trois commissions de CGLU (Coopération Décentralisée, Méditerranée et Diplomatie des Villes) sera consacrée au Liban, il s'agit de travailler ensemble à :

- poursuivre la mobilisation d'un plus grand nombre de collectivités locales européennes engagées (deux conférences sont à venir, à Turin puis à Barcelone) ;
- préciser le fonctionnement technique de l'initiative (le secrétariat technique).

La Commission Méditerranée de CGLU propose de contribuer à remplir ces deux objectifs. C'est pourquoi, lors de sa prochaine réunion, le mercredi 18 octobre 2006 à Marseille, elle proposera d'inclure cette action dans son programme de travail 2006-2007.



Jean-Michel DACLIN, Adjoint au maire, ville de Lyon, Président du groupe-pays Liban

D'ores et déjà, nous pouvons envisager de commencer à travailler sur des dossiers concrets de reconstruction identifiés lors de la mission exploratoire.

Michèle COUËTMEUR, Responsable des relations internationales, Aix en Provence

La ville d'Aix en Provence est engagée de longue date avec la ville de Balbeck au Liban. Nous souhaiterions donc poursuivre notre partenariat, et si possible, l'inscrire dans le cadre de la coordination, par la mise à disposition d'experts. Toutefois, il faudra préciser comment s'opérera l'articulation en terme de travail entre différentes collectivités européennes qui souhaitent proposer des experts pour une même ville libanaise.

Aurélié DE JESUS, Chargée de mission, Conseil général du Territoire de Belfort

Le conseil général du Territoire de Belfort est également impliqué dans la Bekka et souhaiterait poursuivre son implication.

Jean-Michel DACLIN, Adjoint au maire, ville de Lyon, Président du groupe-pays Liban

La ville de Barcelone a également témoigné de son intention de travailler dans cette région. Nous pouvons donc envisager un travail concerté entre ces trois collectivités sur la région de Balbeck.

Afin de centraliser les volontés et compétences des collectivités européennes concernant leur implication au Liban, nous vous proposons la mise en place d'un secrétariat technique, composé de Cités Unies France (Virginie Rouquette), de la ville de Lyon (Guillaume Arnould) et de la Commission interrégionale Méditerranée de CGLU (Delphine Crevola), qui, dans un premier temps, sera l'interface du BTVL et recensera les experts français et européens ainsi que les zones sur lesquelles souhaitent s'engager ces collectivités.

(Contacts :

Virginie ROUQUETTE – Tel : 01 53 41 81 93 – Mail : v.rouquette@cites-unies-france.org

Guillaume ARNOULD – Tel : 04 26 99 35 93 – Mail : garnould@grandlyon.org

Delphine CREVOLA – Tel : 04 91 99 24 58 – Mail : delphinecrevola@botmail.com)

Le dispositif mis en place par l'Ambassade de France à Beyrouth

Jean-Noël BALEO, Attaché de coopération, Ambassade de France à Beyrouth



Face à l'ampleur des destructions qui ont touché le Liban cet été, l'Ambassade de France a décidé de créer un fonds de cofinancement d'appui à la coopération décentralisée pour soutenir des projets proposés par les collectivités territoriales françaises dans le domaine de l'action post-conflit.

Ce fonds, doté de 300.000 €, est disponible immédiatement sur l'exercice 2006. Sa vocation est d'encourager dans un esprit de coopération la mise en œuvre rapide de projets concrets de solidarité, répondant aux besoins immédiats des populations et/ou des municipalités affectées par le conflit, entre les collectivités françaises et les collectivités libanaises, dans un contexte d'urgence post-conflit. Financé par l'Ambassade et géré en relation étroite avec notre partenaire libanais, le Bureau Technique des Villes Libanaises (B.T.V.L.), qui agrège de son côté les appels à coopération venant des collectivités libanaises, ce fonds d'adresse aux collectivités françaises dans leur globalité, sans condition de coopération préalable.

(Contact :

Jean-Noël BALEO et Vincent TENIÈRE- Tel: +961 / 0 1420 203 - FAX: +961 /0 1420.207 - Mail: jean-noel.BALEO@diplomatie.gouv.fr - <http://www.ambafrance-lb.org>)

L'ouverture d'un fonds de solidarité aux collectivités libanaises

Bertrand GALLET, Directeur général, Cités Unies France

Cités Unies France ouvre un fonds de solidarité en faveur des collectivités libanaises. Aujourd'hui, la loi ne permet pas aux collectivités des structures -autres qu'une collectivité avec laquelle elle aurait conventionné – de verser des fonds à l'international. Ce fonds permet donc, dans une démarche collective, aux collectivités de témoigner de leur solidarité à l'égard des collectivités libanaises.

Concernant l'allocation de ce fonds, elle sera décidée en fonction du montant recueilli et avec l'ensemble des collectivités donatrices, de façon transparente. Un comité de pilotage composée des collectivités donatrices assurera son suivi. Nous proposons aujourd'hui de mettre ce fonds à la disposition du Bureau Technique des Villes libanaises, afin de l'appuyer dans son rôle d'identificateur des besoins et d'interlocuteur des collectivités européennes.

